

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération
N° DEL-83-180926-11

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre, à dix-neuf heure, le Conseil Municipal, légalement convoqué le onze septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Marie-Laure FILIPPINI ; M Toussaint BARBONI ; M Jean-René VACHER ; Mme Agnulina ANDREANI ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Jean GARNIER CASTELLI ; M Jules-François PAOLI ; Mme Marie-Fleur d'épine MORACCHINI ; Mme Murièle ELEGANTINI ; Mme Lucie CARIA ; M Thomas LENZOTTI ; M Yann EMON ; Mme Amandine SOUX ; M Lisandru BERNARDINI ; M Christian DEHAINAULT ; Mme Anna LEANDRI ; M André POLINI ; Mme Véronique POLI ; M Esteban SALDANA.

Etaient représentés : Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI par M Christian PAOLI ; M Jean-Jacques FRATICELLI par M Jean-rené VACHER ; M Pierre-Louis PIERI par Mme Agnulina ANDREANI ; Mme Marie-Pierre GAMBOTTI par M André ROCCHI ; M Vincent SUSINI par Mme Marie-Laure FILIPPINI ; Mme Karine CHATOT par M Yann EMON.

Secrétaire de séance : Mme Victoria COLOMBANI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 21	Absents : 0	Représentés : 6	Votants : 27
Vote pour : 22	Vote contre : 5	Abstention : 0		
Affichage en date du : 11/09/2026	Convocation : 11/09/2026			

OBJET : ACQUISITION DE COSTUMES CORSES

La collection proposée à l'acquisition est composée de 60 costumes corses, constituant un ensemble présentant un intérêt patrimonial, historique, culturel et ethnographique particulier. Cette collection s'inscrit dans le prolongement du travail de recherche mené pendant plusieurs décennies par Rennie Pecqueux-Barboni sur l'histoire du vêtement et des pratiques vestimentaires en Corse. Ces recherches ont notamment donné lieu à la publication de l'ouvrage de référence *Costumes de Corse : XVIe-XXe siècle – Pannu è panni*, publié aux Éditions Albiana*, qui constitue un important travail de documentation historique et ethnographique sur le costume corse. Afin d'établir de manière objective la valeur de cet ensemble et de sécuriser les conditions de son acquisition par la Commune, la collection a fait l'objet d'une expertise réalisée par un expert certifié et qualifié dans l'évaluation de ce type de biens.

Cette expertise a notamment pris en considération la nature et les caractéristiques des pièces composant la collection, leur ancienneté, leur état de conservation, leur rareté, leur intérêt historique et ethnographique, ainsi que la cohérence et l'intérêt patrimonial de l'ensemble constitué. La valeur de la collection de 60 costumes a ainsi été établie sur la base de cette expertise, laquelle permet d'objectiver et de justifier le prix d'acquisition proposé à la Commune, fixé à 90 000 €. L'acquisition de cette collection permettrait ainsi à la Commune de

préserver et de valoriser un ensemble patrimonial documenté, tout en constituant le fonds initial du futur Musée du Costume Corse, projet à vocation culturelle, pédagogique et touristique. Le rapport d'expertise sera annexé au dossier relatif à l'acquisition et conservé par la Commune avec l'inventaire détaillé des biens acquis. Cette évaluation indépendante permet à la Commune de disposer d'un élément objectif justifiant la valeur patrimoniale et financière de l'acquisition et contribue à garantir la bonne utilisation des deniers publics.

Considérant que la collection proposée à l'acquisition est constituée de 60 costumes corses présentant un intérêt historique, culturel, patrimonial et ethnographique ;

Considérant que cette collection a fait l'objet d'une expertise réalisée par un expert certifié et qualifié, destinée notamment à déterminer sa valeur patrimoniale et financière ;

Considérant que les conclusions de cette expertise permettent de justifier le prix proposé pour l'acquisition de la collection, fixé à 90 000 € ;

Considérant que la Commune dispose ainsi d'une évaluation indépendante permettant d'objectiver les conditions financières de l'acquisition et de garantir la bonne utilisation des deniers publics ;

Considérant que l'acquisition de cet ensemble cohérent de 60 costumes permettra de constituer le fonds initial du projet de Musée du Costume Corse de Prunelli-di-Fiumorbo.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'acquisition d'une collection constituée de 60 costumes corses, présentant un intérêt historique, culturel, patrimonial et ethnographique, pour un montant de : 90 000 €. Ce montant est établi au regard de l'expertise de la collection réalisée par un expert certifié et qualifié, dont les conclusions permettent d'objectiver et de justifier la valeur de l'ensemble proposé à l'acquisition.

L'acquisition sera accompagnée d'un inventaire détaillé des 60 costumes ainsi que du rapport d'expertise correspondant. Chaque costume fera en outre l'objet d'une fiche documentaire individuelle destinée à en préciser, dans la mesure des connaissances disponibles, la datation ou la période de référence, l'origine géographique ou la région de Corse à laquelle il se rattache, sa composition et ses caractéristiques vestimentaires, ainsi que les éléments de contexte historique, social, culturel et ethnographique permettant d'en comprendre l'usage, la signification et la place dans la société Corse. Chaque fiche mentionnera également les sources, références bibliographiques, iconographiques ou documentaires ayant permis d'établir ces éléments, ainsi que, le cas échéant, les incertitudes ou hypothèses attachées à l'identification ou à l'interprétation de la pièce. Ces fiches constitueront le socle documentaire et scientifique nécessaire à l'étude, à la conversation, à la médiation et à la présentation au public de la collection.

La collection ainsi acquise intégrera le patrimoine de la Commune de Prunelli-di-Fiumorbo et constituera le fonds patrimonial initial du futur Musée du Costume Corse.

- De décider que cette collection intégrera le patrimoine communal et aura vocation à être conservée, étudiée, valorisée et présentée au public dans le cadre du projet culturel et muséal de la Commune.
- D'approuver le principe de poursuivre les études nécessaires à la création à Prunelli-di-Fiumorbo d'un Musée du Costume Corse, destiné à devenir un équipement culturel, patrimonial, pédagogique et touristique consacré à l'histoire du vêtement et des pratiques vestimentaires de la Corse.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total de l'acquisition : 90 000 €

- Collectivité de Corse – PACTE Paese Vivu : 54 000 € – 60 %

- Commune de Prunelli-di-Fiumorbo : 36 000 € – 40 %
- TOTAL : 90 000 € – 100 %

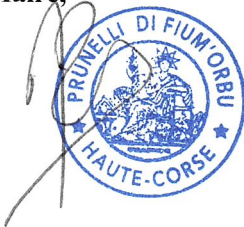
Le plan de financement définitif pourra être ajusté en fonction du montant des participations financières effectivement obtenues, dans le respect du montant total de l'opération approuvé par le Conseil municipal.

- De solliciter auprès de la Collectivité de Corse, au titre du PACTE Paese Vivu 2026-2031, une participation financière à hauteur de 60 % du montant de l'opération, ou au taux maximal susceptible d'être accordé au titre du règlement d'aides applicable.
- D'autoriser Monsieur le Maire à :
 - déposer toute demande de financement relative à cette opération ;
 - accomplir toutes les démarches administratives, financières et juridiques nécessaires à sa réalisation ;
 - négocier et finaliser les conditions de l'acquisition dans la limite du montant de 90 000 € approuvé par le Conseil municipal ;
 - procéder à l'acquisition de la collection, sous réserve de la disponibilité des crédits nécessaires ;
 - signer l'acte d'acquisition ainsi que toutes conventions, demandes de subventions, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- De dire que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget principal de la Commune, en section d'investissement.

Les recettes correspondant aux participations financières obtenues seront inscrites au budget à due concurrence.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia, ou via télérecours, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

